



# ParcoursPro

Bien plus que des formations



Développer son  
activité de formation

## Webinaire 27 juin 2024

Les règles applicables en matière de santé et  
de sécurité en milieu professionnel pour les CFA  
et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE





**ParcoursPro**  
 Bien plus que des formations

# Consignes de bienséance

Afin d'optimiser le confort de tous, merci de ...



bien vouloir **couper vos micros**.



bien vouloir **couper vos caméras** afin de libérer les bandes passantes.



de poser **vos questions via le chat**. Toutes les questions ne pourront trouver réponses ce jour.

**Webinaire**  
**ParcoursPro**  
 Bien plus que des formations



Développer son activité de formation



Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE NOUVELLE-AQUITAINE





# Nos intervenants

## Introduction :

Cécile Reveille-Dongradi **Réseau des Carif-Oref**  
chargée de missions

Pierre Fabre **DREETS Nouvelle-Aquitaine** Directeur  
régional Adjoint, responsable du Pôle travail

## Sinistralité et exemples de prévention

Cécile Clement-Farhoud **CARSAT Nouvelle-Aquitaine** Ingénieur conseil, Responsable du service formation, Département des risques professionnels

## Les moyens du système d'inspection

Fabien Grandjean **DREETS Nouvelle-Aquitaine**  
Adjoint au chef de Pôle T, Mission Animation et Pilotage du SIT

## La surveillance médicale des apprentis

Florence Fernet **DREETS Nouvelle-Aquitaine**  
Médecin inspecteur régional du travail

## La prévention par le plan santé au travail

Marie-Christelle Granet **DREETS Nouvelle-Aquitaine** Référente PRST



**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



# Introduction

**Cécile REVELLE-DONGRADI**, Chargée de missions RCO

**Pierre FABRE**, Directeur régional Adjoint, responsable du Pôle travail,  
DREETS Nouvelle-Aquitaine

## Webinaire ParcoursPro

Bien plus que des formations



 Développer son  
activité de formation

*Les règles applicables en matière de santé et  
de sécurité en milieu professionnel pour les CFA  
et les apprentis*



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE



# Le projet



⇒ Partenariat entre la Mission Alternance et Accès aux Qualifications (MAAQ) de la DGEFP et le Réseau des Carif-Oref (RCO)

⇒ Offre de service sur les 14 missions des CFA définies par la loi de 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* (Article L.6231-2 du code du travail).

Deux axes :

- Déploiement d'une **plateforme en ligne (outil web Genially) avec des kits ressources animés** sur les missions des CFA ;
- **Webinaires nationaux** sur des thématiques/des missions.



# Quelques rappels...

## C O N T E X T E



« La montée en puissance du nombre d'apprentis exige de notre part à tous un effort en faveur du maintien de la qualité de l'apprentissage »

Carole Grandjean  
Ex-ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnels



Les CFA s'inscrivent dans une démarche qualité (*Qualiopi*) et sont soumis à des contrôles. Dans ce cadre, le respect par les CFA de leurs missions est vérifié.



Les résultats de l'enquête Maaq-RCO menée en 2022 démontrent que les CFA ont des besoins de professionnalisation sur leurs missions.

## O B J E C T I F S



Donner aux CFA des outils pour remplir leurs missions.



Rendre visibles et accessibles les ressources.



Atteindre un socle commun de connaissances et de compétences sur les 14 missions.



**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



# Sinistralité et exemples de prévention

**Cécile CLEMENT-FARHOUD**

Ingénieur conseil, Responsable du service formation, Département des risques professionnels

**Webinaire**

**ParcoursPro**

Bien plus que des formations



Développer son activité de formation



Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE



## Accident mortel - 2021

### Chaudronnerie

**Victime** : 21 ans, en contrat de qualification professionnel, 2 mois dans l'entreprise  
A la demande du chef d'atelier, la victime est intervenue dans la cuve acier qui comporte plusieurs compartiments (cloisons)

Sa mission était d'accompagner le soudeur pour l'inertage, en utilisant une canne d'inertage. La soudure nécessite l'usage de l'argon comme gaz de protection pour empêcher l'oxydation du métal en fusion au contact de l'oxygène de l'air.

La cuve est posée horizontalement sur des rouleaux mécanisés permettant de faire tourner la cuve. C'est le soudeur qui commande les vireurs pour positionner la cuve de manière optimale



## Accident mortel - 2021

### Chaudronnerie

Le soudeur et l'inerteur sont alors à l'intérieur de la cuve respectivement dans un compartiment de 3m<sup>3</sup> et un compartiment de 6m<sup>3</sup>. Seul le compartiment du soudeur est ventilé à l'aide d'un extracteur.

Les 2 compartiments communiquent via un trou de 53 mm de diamètre.

Au bout d'1h30, la victime est découverte inanimée dans la cuve

L'argon, plus dense que l'air, a créé des poches de gaz, se substituant à l'air respirable.

Ces poches d'argon n'ont pas pu s'évacuer par le trou d'homme, positionné en haut du fait de la rotation de la cuve



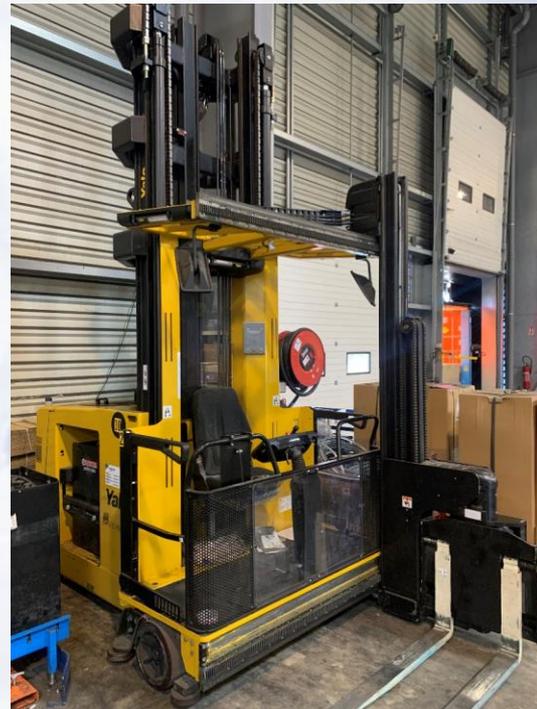


## Accident mortel - 2020 Entrepôt logistique

Préparateur de commande de 22 ans. En CDD depuis 1,5 mois

Affecté à l'entrepôt de stockage, la victime était préparateur de commande ou cariste

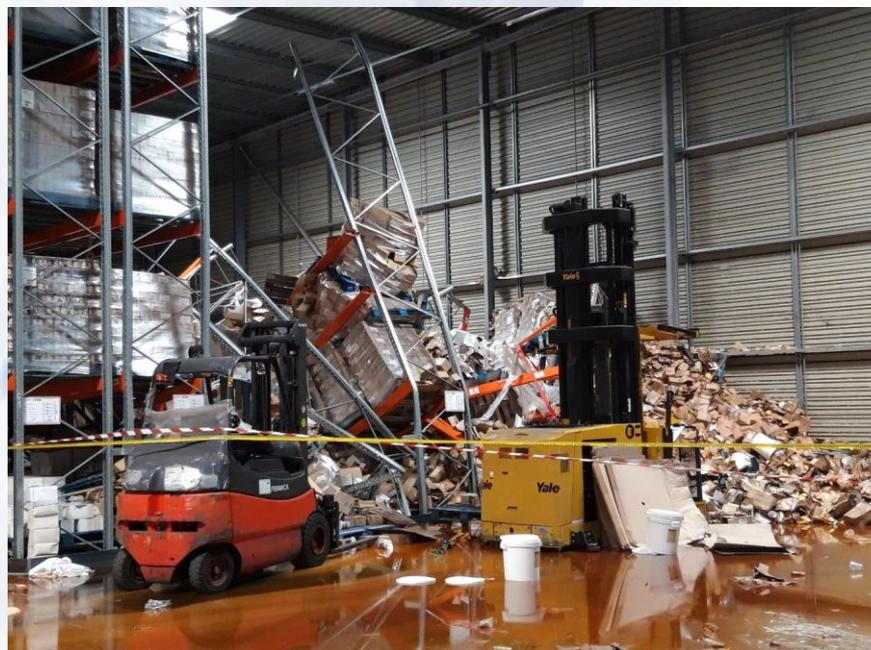
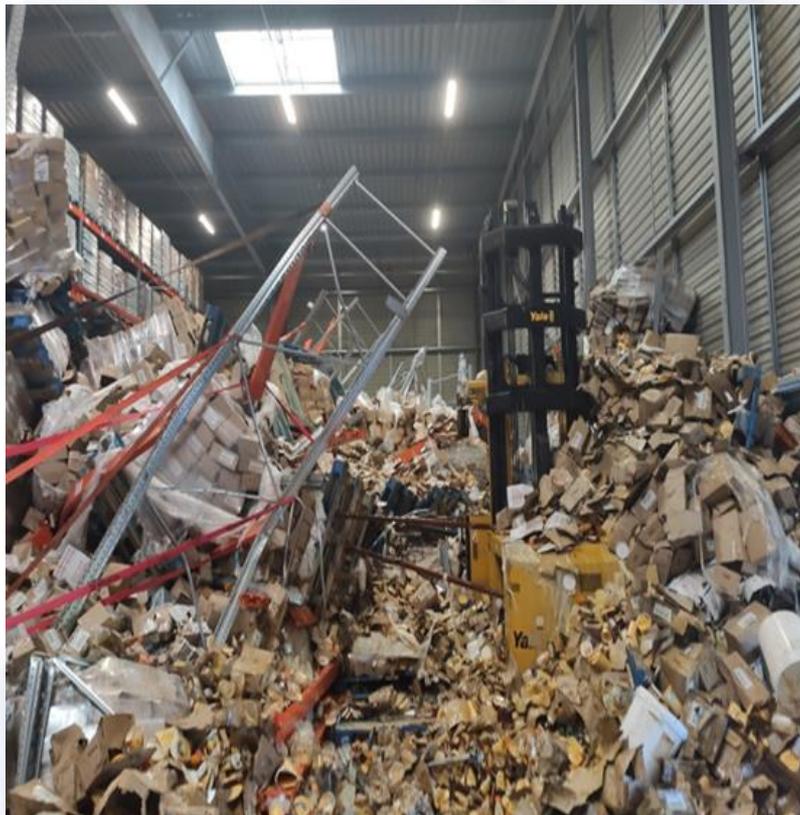
Racks de stockage métalliques 5 niveaux



## Accident mortel - 2020 Entrepôt logistique

Le chariot se trouve engagé dans l'allée sur 1m quand la victime sort côté gauche de sa cabine après avoir entendu un bruit et alertée par des collègues proches, elle se sauve à travers une alvéole.

A peine s'y être introduit, l'effondrement des rayonnages isolés et doubles se produit et la victime se retrouve écrasée sous plusieurs tonnes de pots de miel entraînant son décès.



## La sinistralité des jeunes

Les chiffres de sinistralité sont préoccupants :

Les salariés âgés de 18 à 24 ans ont deux fois plus d'accidents du travail que les autres catégories de salariés

Près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois suivant l'embauche

Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 février 2018

**Etude épidémiologique de l'INRS**  
**2 fois moins d'accidents du travail chez les**  
**jeunes formés à la santé et sécurité au travail**

Les jeunes de moins de 25 ans formés en S&ST pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres

⇒ **pertinence de l'intégration de la S&ST dans l'ensemble des formations initiales**



## L'intégration des formations dans les diplômes professionnels

<https://www.esst-inrs.fr/>

<https://eduscol.education.fr/789/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail-dans-les-diplomes-professionnels>

Ces formations intègrent  
les compétences  
« Repérer les situations dangereuses Se  
retirer/Alerter »

Nécessitent la formation  
des enseignants (allocation des temps,  
déplacements, etc.)  
et parfois la présence d'une plateforme  
pédagogique (à entretenir / renouveler),  
qui constitue ensuite le « référentiel » des  
jeunes



## Les ressources • Tutoprév'

**TUTOPRÉV'**  
interactif

<https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html>

Aide à la personne à domicile et en établissement

BTP

Commerce

Hôtellerie-Restauration

Logistique

Maintenance industrielle

Métiers de bouche

Métiers de la beauté

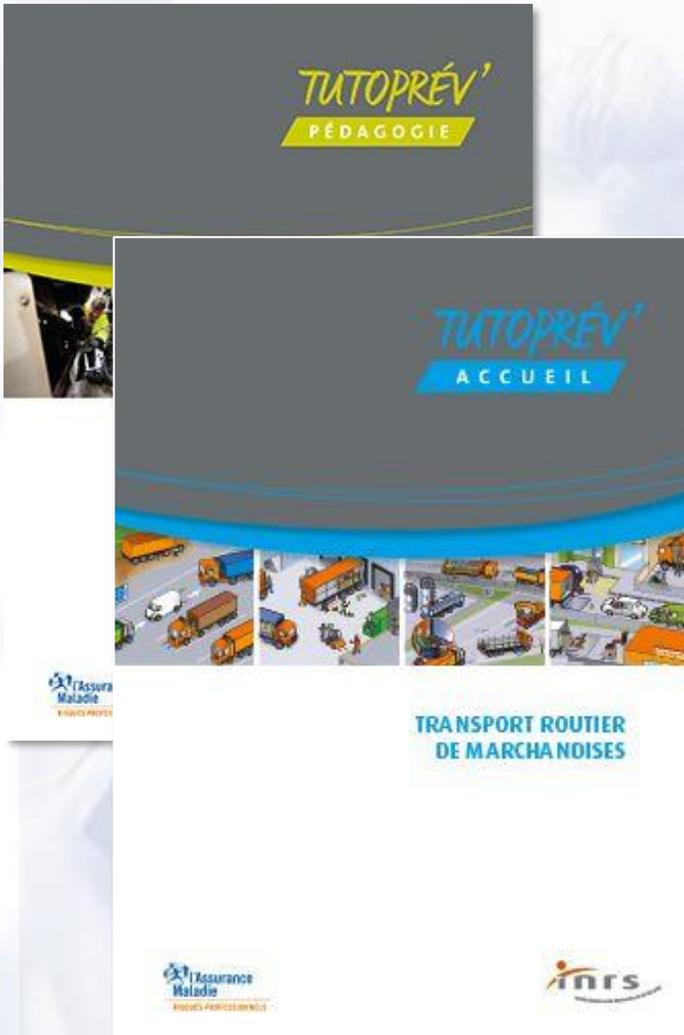
Métiers de l'énergie du bâtiment

Métiers du bois

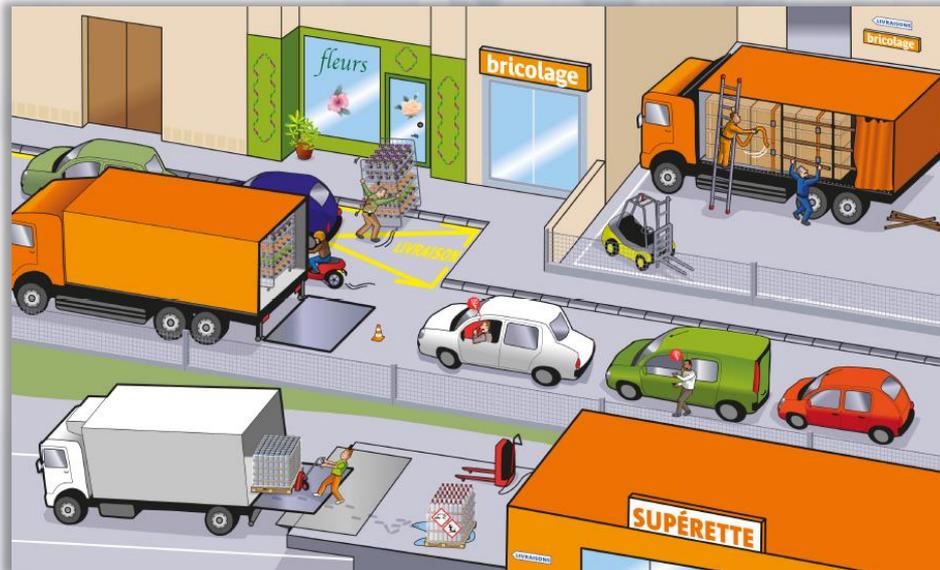
Réparation automobile

Transport routier de marchandises

Travail de bureau



# Les ressources • Tutoprév'



**TUTOPRÉV' ACCUEIL**  
TRAVERSÉMENT SECOURS DE MAINTIEN DES

**COUR D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT**

**Éléments de correction**

**TUTOPRÉV' ACCUEIL**  
TRAVERSÉMENT SECOURS DE MAINTIEN DES

**COUR D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT**

**Mesures de prévention**

N°	Étape	Le cas échéant, les points de vigilance pour appuyer les actions à mettre en œuvre	Éléments de prévention	Éléments de prévention	Éléments de prévention
1	Avant le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
2	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
3	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
4	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
5	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
6	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
7	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
8	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
9	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.
10	Après le début de la manœuvre	Effectuer un point de sécurité de la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules. Vérifier l'état des véhicules et des équipements. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.			Appeler le signal de danger (rouge) et attendre que tous les véhicules aient arrêté. Vérifier l'absence de personnes dans la zone de travail et de la zone de circulation des véhicules.

## Les ressources Tutoprév'



Rechercher



**Former les jeunes aux risques professionnels avec TutoPrév'**

## Les ressources • Site « Mortel ton taf »

Web-serie sur les idées reçues + test en ligne

<http://www.mortel-ton-taf.fr/>



LES RISQUES

QUI SOMMES-NOUS ?



### LA WEB-SÉRIE

qui va te sauver la vie au travail !



**Les risques, ça fait partie du métier !**



**Les accidents du travail, ça n'arrive qu'aux autres !**



**Bien équipé, il ne peut rien m'arriver !**

## Les ressources • Site NAPO

<https://www.napofilm.net/fr>



[Page d'accueil](#) » [Apprendre avec Napo](#)

### Napo pour les enseignants



Grâce à Napo, son personnage qui n'a pas perdu en popularité, l'EU-OSHA (l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail), en conjonction avec le consortium Napo, a mis au point une série de leçons en matière de sécurité et santé au travail (SST) destinées aux enseignants et visant à présenter des sujets liés à la sécurité et la santé à des élèves de l'école primaire de façon éducative, et en même temps drôle et riche en imagination, en utilisant les clips vidéo avec Napo.

Des objectifs d'apprentissage sont fixés pour chaque leçon autour d'un seul film ou d'une scène avec Napo, les enseignants ayant le choix entre différentes activités et disposant des ressources requises, ainsi que

## Les ressources • Site OPPBTP

**PRÉVENTIONBTP**

Un service OPPBTP

 Sur les chantiers

 Dans l'entreprise

 Formation

 Actualités

Ressources

Mon espace 

# Espace formateur & enseignant

**Connectez-vous** avec votre profil enseignant pour utiliser toutes les fonctionnalités

Retrouvez l'ensemble des ressources dont vous avez besoin pour intégrer la prévention des risques dans vos formations.



### PREV'EN QUIZ



Mesurez le niveau d'acquisition des compétences prévention en CAP, BP et Bac Pro.

[S'inscrire](#)

[Récupérer les résultats](#)

### Transmettez les compétences liées aux « Interventions à Proximité des Réseaux »



Le parcours IPR vous propose des ressources pour préparer aux mieux vos interventions. Pour suivre le module E-learning ...

[Cliquer ici](#)

### KIT TMS



Pour sensibiliser vos apprentis sur les risques musculo-squelettiques ...

[Cliquer ici](#)



**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



# Les moyens du système d'Inspection du travail (SIT)

**Fabien GRANDJEAN**

Adjoint au chef de Pôle T, Mission Animation et Pilotage du SIT, DREETS Nouvelle-Aquitaine

**Webinaire**  
**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



 Développer son activité de formation

Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis

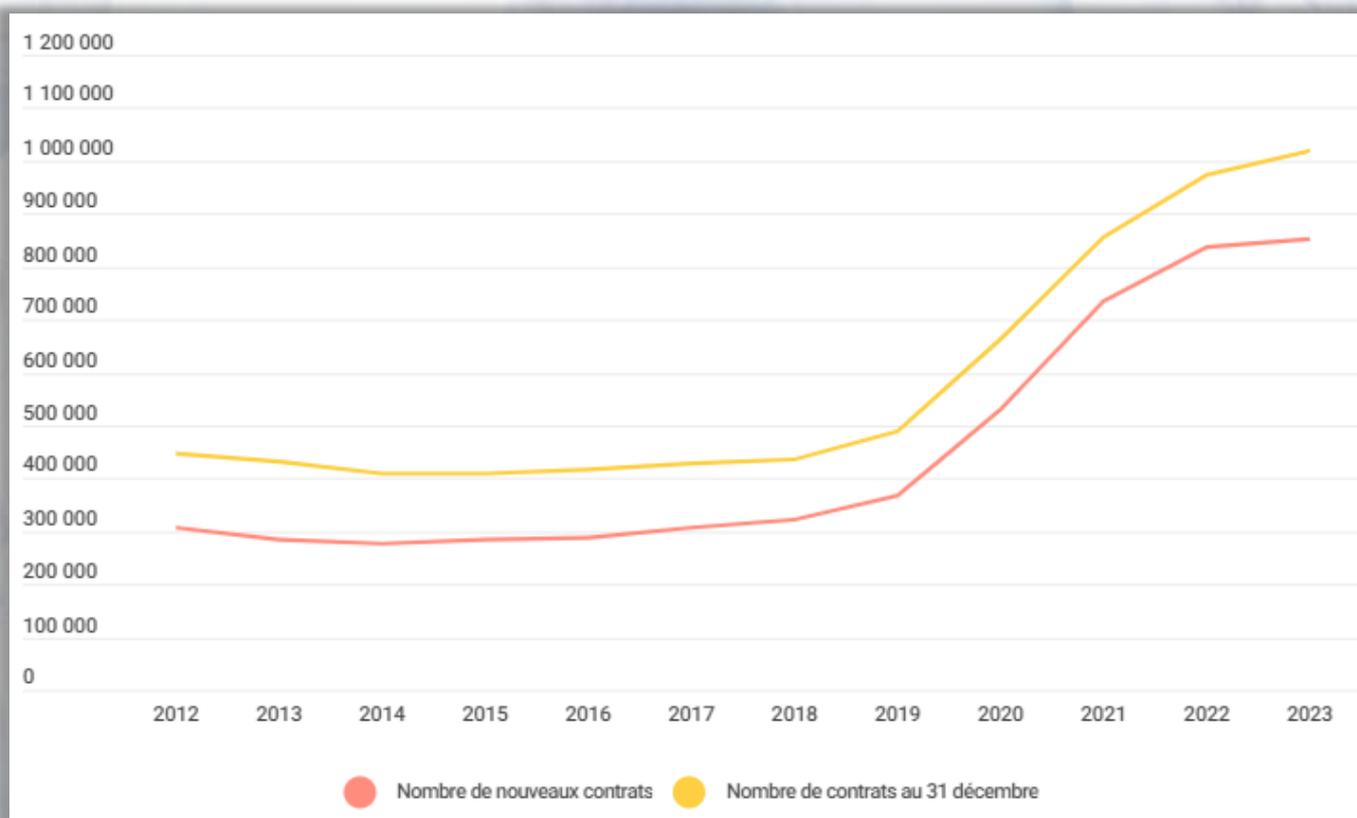


DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE



## Introduction et enjeux

### Nombre de contrats commencés et nombre de contrats au 31 décembre entre 2012 et 2023



La santé et la sécurité au travail des apprentis est une préoccupation majeure des services du MTSS

## Moyens du SIT (de la voie administrative à la voie pénale)

La déclaration de dérogation des travaux réglementés (L.4153-8, L.4153-9)

La procédure de retrait (les CERFA) d'une situation de travail (L.4733-1 à 6 et R.4733-1 à 10 CT)

Article L.4733-2 du code du travail	Article L.4733-3 du code du travail
Concerne les <b>travaux purement et simplement interdits</b> pour les mineurs	Concerne les <b>travaux réglementés soumis à un régime dérogatoire, mais exposant à un DGI</b>

Constat  
et délivrance Cerfa

Information par  
l'employeur des  
mesures prises

Décision de reprise ou  
refus de reprise  
Délivrance Cerfa

La procédure d'opposition à engagement d'apprentis (L. 6225-1 à L. 6225-3-1 et R. 6225-1 à R. 6225-8)

Procédure de droit commun = violation d'obligation ne mettant pas en « danger »

Constat et MED IT  
à Entreprise  
Sans délai prévu

Rapport de l'IT  
proposant l'opposition  
à l'autorité (DDEETS)

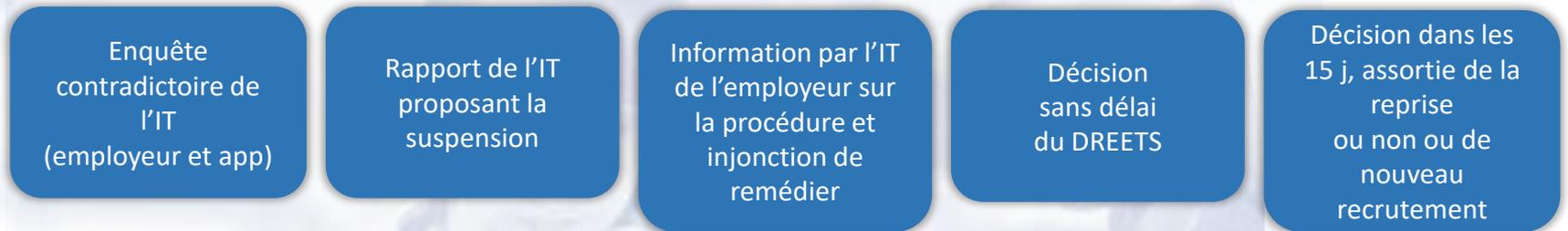
Au vu du rapport IT, le  
DDEETS prononce une  
décision d'opposition  
Et se prononce sur la  
poursuite du contrat

Décision de levée  
ou non, assortie  
d'un délai pour  
engager de  
nouveau un app

La procédure de suspension du contrat d'apprentissage - (L. 6225-4 à L. 6225-7 et R. 6225-9 à R. 6225-12)

**Procédure d'urgence** = mise en danger prévue ou non par un texte

**Danger** = l'existence d'un risque sérieux d'atteinte à la santé et à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti



### Solution de la situation juridique de l'apprenti

La procédure de retrait d'une situation de travail	La procédure d'opposition à engagement d'apprentis	La procédure de suspension du contrat d'apprentissage
Aucun préjudice pécuniaire à l'encontre de l'apprenti concerné ni la suspension ou la rupture du contrat de travail ou de la convention de stage	Si rupture du contrat l'employeur doit à l'apprenti la rémunération qui aurait été versée si le contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme  L'apprenti reste dans l'obligation de se rendre au CFA qui devra prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver un nouvel employeur	Rémunération pendant la suspension Si rupture du contrat l'employeur doit à l'apprenti la rémunération qui aurait été versée si le contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme  L'apprenti reste dans l'obligation de se rendre au CFA qui devra prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver un nouvel employeur

## Les moyens des autres acteurs de la prévention de la santé et la sécurité des apprentis

### Sommes-nous tous responsables ?

- ① L'apprenti est victime de harcèlement et/ou de violence au travail, moral, physique et/ou sexuel

L'apprenti ou ses parents si mineur par un dépôt de plainte	Les autorités constituées par signalement (Article 40 CPP)	Quiconque a connaissance de fait commis sur des mineurs ou personnes vulnérables (Article 434-1 et 3 CP)
	Concerne les délits ou les crimes	concerne les crimes ou privations, mauvais traitements, agressions, atteintes sexuelles
Non-assistance à personne en péril (Article 223-6 CP)		Voir <a href="#">NATINE</a>

- ② L'apprenti est confronté des problématiques relevant de la santé et de la sécurité au travail

CFA PUBLIC (MEN/MASA...)	CFA PRIVE
Saisine de l'ISST (rectorat ou DRAAF) et de l'IT du département avec copie au référent régional de l'apprentissage en DREETS	Saisine de l'IT et du référent régional apprentissage de la DREETS. Le chef d'Etablissement a une faculté car au regard de l'article 40 il n'est pas autorité constituée selon le ministère de la Justice

#### La déontologie de l'IT

Des situations inacceptables subies par certains jeunes (cas dans les salons d'esthétique / un référé risque chimique)



**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



# La surveillance médicale des apprentis

**Florence FERNET**

Médecin inspecteur régional du travail, DREETS Nouvelle-Aquitaine

**Webinaire**  
**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



Développer son  
activité de formation

Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE



## LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (SPST)

### RÔLE DU SPST

Les services de santé au travail ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail (article L.4622-2 du code du travail)



Le médecin du travail conseille le salarié et l'employeur pour préserver la santé, la sécurité au travail et favoriser le maintien dans l'emploi

### RÔLE DU MEDECIN DU TRAVAIL

### Les différents types de SPST

Autonomes

Interentreprises

MSA

# LES INTERVENANTS EN SPST

Tous ces professionnels sont soumis au secret médical



Equipe pluridisciplinaire



Technicien en  
hygiène et  
sécurité



Infirmier  
santé  
travail



Ergonome

Psychologue,  
toxicologue,  
assistant en  
service social,  
épidémiologiste

## LES VISITES MÉDICALES

**VISITE MÉDICALE D'EMBAUCHE** : Comme tout salarié, l'apprenti bénéficie d'une visite lors de son embauche, avec le médecin du travail ou un autre professionnel de santé. C'est une visite d'information et de prévention (VIP) ou un examen médical qui doit intervenir, au plus tard, dans les 3 mois suivant son embauche

**VISITE MÉDICALE D'APTITUDE** : en cours de contrat, l'aptitude médicale de l'apprenti peut faire l'objet d'une vérification, à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti, de son représentant légal, du directeur du centre de formation ou sur décision du juge suite à une demande de résiliation du contrat

**VISITE A LA DEMANDE** : à tout moment, l'apprenti peut solliciter une visite avec le médecin du travail :

- Dans le cadre d'un problème de santé qui perturbe le travail, ou si le travail a des conséquences sur sa santé
- Pendant un arrêt de travail, afin de faciliter la reprise

## Surveillance Individuelle Renforcée (SIR)

### Les postes à risques

*Risques particuliers : article R4624-23 alinéa 1 du code du travail*

- Amiante
- Au plomb
- Aux CMR : 1A et 1B (classification EU)
- Aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- Aux rayonnements ionisants (cat A tous les ans)
- Au risque hyperbare
- Au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages

## Surveillance Individuelle Renforcée (SIR)

**Tout poste pour lequel l'affectation est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code :**

**article R4624-23 alinéa 1 du code du travail**

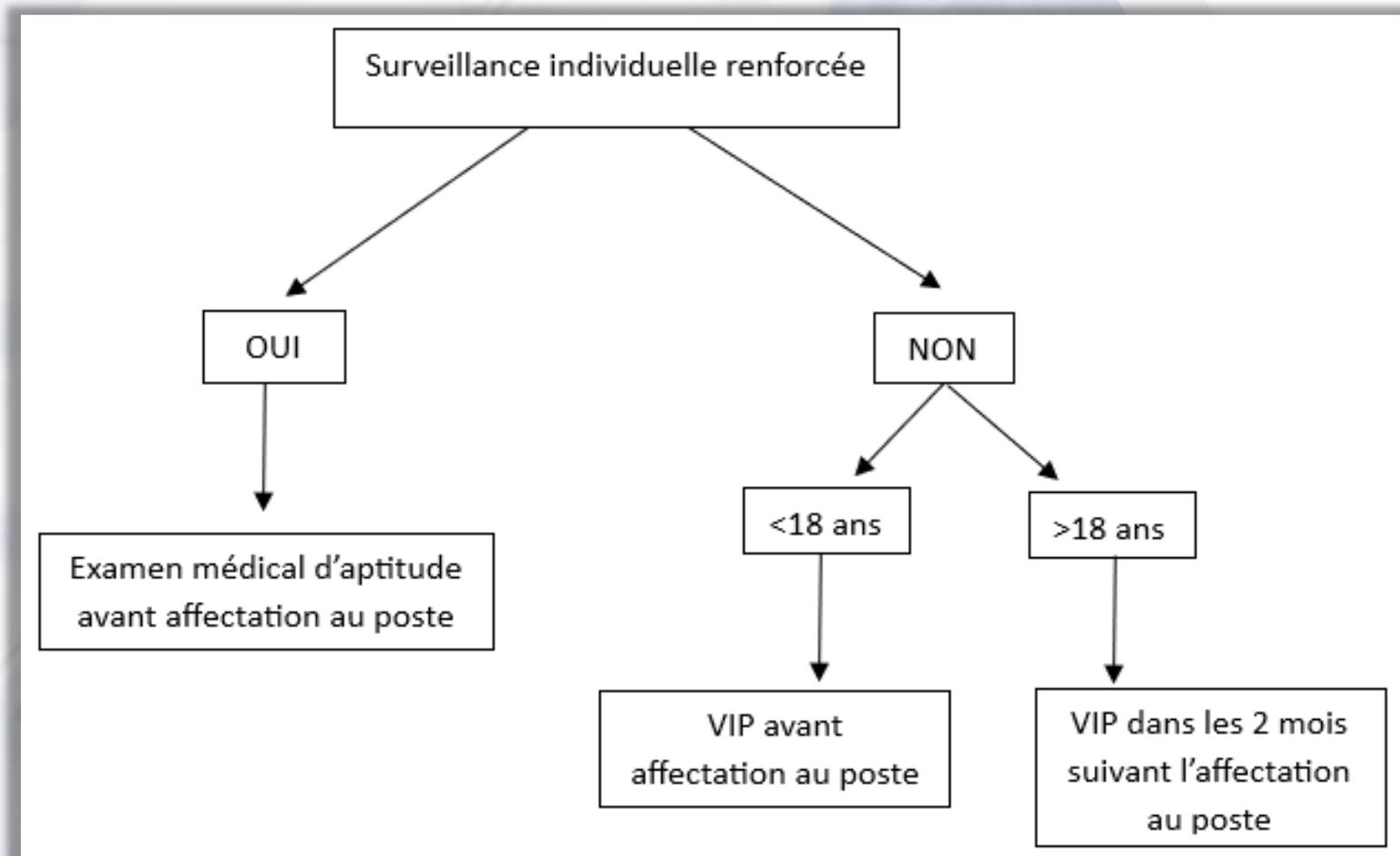
- Conduite d'équipements de travail mobiles automoteur et équipement de travail servant au levage - R4323-56
- Jeunes exposés à des travaux dangereux - R 4153-40
- Habilitation électrique - R 4544-10
- Manutention manuelle inévitable et aides mécaniques ne peuvent pas être mises en œuvre (plus de 55kg jusqu'à 105 kg pour un homme) - R 4541-9

## Il existe plusieurs types de visites médicales pour les apprentis, en fonction de différents critères

Situation de l'apprenti	Visite d'information et de prévention dans un délai de 2 mois suivant l'embauche - <i>délivrance d'une attestation de suivi</i> -	Visite d'information et de prévention avant l'affectation au poste	Suivi individuel renforcé : examen médical avec avis d'aptitude avant l'affectation au poste
18 ans et + art. R6222-36	X		
18 ans et + et affecté à un poste à risque (SIR) art. R 4624-24			X
-18 ans art. R4624-18		X	
-18 ans affecté à un poste à risque (SIR) art. R 4153-40			X
Travail de nuit art. R4624-18		X	

Un examen médical peut aussi avoir lieu au cours du contrat : **vérification de l'aptitude**

Au-delà des cas où l'examen médical est obligatoire, l'aptitude de l'apprenti peut faire l'objet d'une vérification à l'initiative de l'employeur, de l'apprenti, de son représentant ou du directeur du centre de formation.





**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



# La prévention par le plan santé au travail

**Marie-Christelle GRANET**

Référente PRST, DREETS Nouvelle-Aquitaine

**Webinaire**  
**ParcoursPro**  
Bien plus que des formations



 Développer son activité de formation

Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



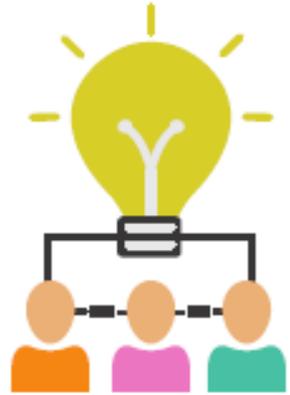
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE



## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Le public des jeunes, dont des apprentis, **cible prioritaire** du Plan Santé au Travail et du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels

### Le PST, de quoi parle-t-on ?



Un plan pluriannuel qui constitue depuis 2005 la feuille de route du gouvernement et des partenaires sociaux en matière de santé au travail

Le PST est co-construit entre les organisations syndicales et patronales, organismes de sécurité sociale, acteurs de la prévention professionnelle et administrations de l'Etat

Il permet de réunir les forces vives de la prévention autour d'objectifs communs

## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### L'architecture du PST 4 : 4 axes stratégiques déclinés en 10 objectifs opérationnels

1 axe transversal,  
dédié à la lutte contre les  
accidents du travail graves  
et mortels,  
lui-même décliné dans le  
cadre d'un plan national  
pour la prévention des  
accidents du travail graves et  
mortels



## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### Pourquoi un plan sur la prévention des accidents du travail graves et mortels ?

- Atteinte, depuis une dizaine d'années, d'un seuil plancher en matière de diminution du nombre d'accidents du travail graves et mortels en France.
- En France, chaque jour, **2 personnes meurent au travail et 100 sont blessées gravement**
- Ce plan vise à renforcer la mobilisation des forces vives de la prévention en faveur de la réduction de la sinistralité.

## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Ce plan vise les publics dits **prioritaires** c'est-à-dire les victimes d'accidents du travail

### Qui sont les victimes d'AT graves et mortels ?

- Les ouvriers sont davantage concernés
- Les **jeunes** constituent un public vulnérable et à ce titre, le plan en fait un axe de travail à part entière
- Les intérimaires, les travailleurs détachés et autres statuts d'emploi précaires constituent également un public plus vulnérable
- Les TPE sont davantage concernées par les accidents du travail graves et mortels

## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### Les jeunes, cible du PST et du PATGM, pourquoi ?

Comme indiqué par la CARSAT Aquitaine :

- Des chiffres de **sinistralité préoccupants chez les moins de 18 ans**, en particulier dans le secteur agricole
- Un taux de fréquence d'accidents de travail avec arrêt de 56,9 pour les moins de 20 ans contre 35,5 pour les 20 à 29 ans et 27,6 pour l'ensemble des salariés agricoles
- **L'absence d'ancienneté sur le poste** : le facteur déterminant de la sur sinistralité, cette dernière diminuant avec les années d'expérience : 15% des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois suivant l'embauche et un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise
- Une étude INRS a montré que **les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont deux fois moins d'accidents** du travail que les autres

## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### Exemples d'actions découlant de ces plans nationaux, et visant les apprentis :

- Memento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle
- Memento à destination des jeunes en situation professionnelle
- Etude visant à réinterroger le cadre des travaux réglementés pour mieux protéger les jeunes
- Renforcer le contrôle pédagogique de l'apprentissage (mesure 1.2 PATGM)

## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### Exemples d'actions découlant de ces plans nationaux, et visant les apprentis :

- **Intégrer un volet SST dans les conventions de stages des élèves dans le cadre des périodes en milieu professionnel (mesure 2.1)**

Cette action sera transposée aux jeunes formés en alternance dans les CFA au moment de la signature de la convention tripartite annexée au contrat d'apprentissage, sur la base d'une incitation des CFA en ce sens par la DGEFP



## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### Les nouvelles mesures d'avril 2024

- Mieux informer et outiller le réseau académique professionnel et les personnels en établissement sur les enjeux de la santé et sécurité au travail des jeunes en formation professionnelle
- Développer les interventions du système d'inspection du travail sur la santé et sécurité au travail auprès des jeunes en formation professionnelle, avec la mise en place d'un groupe de travail national sur ce point

## La déclinaison régionale de cette politique nationale

Le PST est traduit dans les régions en **Plans Régionaux Santé au Travail**, afin de l'adapter aux spécificités territoriales

Les PRST sont pilotés par les DREETS

*(Directions régionales de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités)*

## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### Tour de France (non exhaustif) des actions des PRST sur cette cible

- Des guides sur la santé au travail des apprentis : [Nouvelle-Aquitaine](#) - [Occitanie](#) et [Pays de la Loire](#)
- Déploiement de la démarche TutoPrev auprès des entreprises accueillantes des apprentis en Corse
- Questionnaire auprès des apprentis pour mieux identifier les conditions de travail de leur point de vue, leur niveau d'information et de formation sur les risques professionnels et le suivi de l'état de santé dans les Hauts-de-France
- Réalisation d'un webinaire sur la santé et la sécurité des jeunes apprentis en Ile de France

## La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

### Tour de France (non exhaustif) des actions des PRST sur cette cible

- Des guides sur la santé au travail des apprentis : [Nouvelle-Aquitaine](#) - [Occitanie](#) et [Pays de la Loire](#)
- Déploiement de la démarche TutoPrev auprès des entreprises accueillantes des apprentis en Corse
- Questionnaire auprès des apprentis pour mieux identifier les conditions de travail de leur point de vue, leur niveau d'information et de formation sur les risques professionnels et le suivi de l'état de santé dans les Hauts-de-France
- Réalisation d'un webinaire sur la santé et la sécurité des jeunes apprentis en Ile de France
- [Des vidéos](#) dans les Hauts-de-France à destination des stagiaires et apprentis
- Sensibiliser les jeunes au risque routier lié à l'utilisation des mobilités alternatives en Nouvelle-Aquitaine via le lancement d'un concours
- Un appel à projets FSE + en Nouvelle-Aquitaine sur la santé au travail avec une focale sur le public des jeunes



# Les kits ressources

---

- Disponibles sur le site du Réseau des Carif-Oref :
  - Le **handicap**
  - **L'égalité, la mixité et la diversité**
- A venir :
  - la **mobilité internationale** ;
  - l'information sur les **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et sur la **santé et la sécurité** en milieu professionnel ;
  - la **cohérence** de la formation, la **formation à distance**, l'**évaluation** des compétences ;
  - l'accompagnement de la **recherche d'employeur** ;
  - les **freins périphériques** et accès aux aides.

Retrouvez les kits ressources ainsi que les replays et supports des webinaires sur la page du site Internet du Réseau des Carif-Oref : <https://www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires>

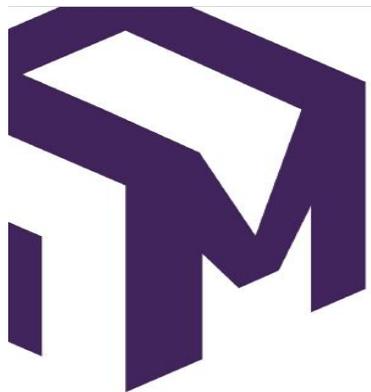




# Les prochains webinaires

Badges

- ✓ **Prévenir les discriminations et favoriser l'accès à l'apprentissage des habitants des quartiers politique de la ville (QPV)**, organisé par le Carif-Oref Hauts-de-France (C2RP) le **24 septembre de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#)
- ✓ **La formation à distance**, organisé par les Carif-Oref Auvergne-Rhône-Alpes (Via Compétences) et Normandie le **15 octobre 2024 de 14 h 00 à 15 h 30**. [Inscrivez-vous ici](#)
- ✓ **Comment accompagner les postulants et rupturants dans la recherche d'employeurs ?**, organisé par le Carif-Oref Pays de la Loire, le **7 novembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).
- ✓ **Comment accompagner vos apprentis sur le plan social et matériel pour sécuriser leurs parcours ?**, organisé par le Carif-Oref Occitanie le **10 décembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).



# ParcoursPro

Bien plus que des formations

**Merci de votre  
attention  
et merci de  
compléter ce  
questionnaire**



Développer son  
activité de formation

*Les règles applicables en matière de santé et  
de sécurité en milieu professionnel pour les CFA  
et les apprentis*



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE

